

05 sep 2008 -12:50

Appartient à Conseil des ministres du 5 septembre 2008

Histoire des guerres mondiales du vingtième siècle

Arrangement avec la Nouvelle-Zélande relatif à la coopération dans le domaine de l'histoire partagée des guerres mondiales du vingtième siècle

Arrangement avec la Nouvelle-Zélande relatif à la coopération dans le domaine de l'histoire partagée des guerres mondiales du vingtième siècle

Le Conseil des ministres a autorisé M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, à signer un arrangement avec la Nouvelle-Zélande relatif à la coopération dans le domaine de l'histoire partagée des guerres mondiales du vingtième siècle. L'arrangement réfère à la protection existante en Belgique pour les sépultures et mémoriaux du Commonwealth (accord du 20 juillet 1951).

Les deux pays consentent à fournir des efforts en ce qui concerne :

- la compréhension et la reconnaissance de la communauté concernant l'histoire partagée ;
- l'enseignement aux jeunes générations ;
- l'obligation d'honorer les morts et de faciliter la préservation, l'interprétation et l'accès aux sites ;
- la conservation, l'entretien et l'interprétation du matériel du patrimoine partagé ;
- les liens entre les organisations d'anciens militaires ;
- les liens entre les musées de l'armée et entre les autres musées d'histoire militaire : échange d'informations, de pièces et de personnel et coopération dans les domaines de la recherche et des expositions ;
- la promotion des visites aux sites historiques et commémoratifs dans le pays de l'autre.

L'Institut des Vétérans - Institut national des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre est responsable de la mise en oeuvre de l'arrangement en Belgique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense

Rue Lambermont 8

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 550 28 11

<http://www.mil.be>